



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 septembre 2020 à 17 h 00

AUJOURD'HUI vingt cinq septembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 septembre 2020, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Dominique ADENOT à Marion CANALES

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Madame Catherine PINET-TALLON, Monsieur Samir EL BAKKALI, Madame Sylviane TARDIEU, Madame Fatima BISMIR, Monsieur Nicolas BONNET et Monsieur Rémi CHABRILLAT arrivent avant le vote de la question n°1.

Madame Cécile AUDET quitte la séance pendant la présentation du diaporama relatif à la question n° 5 (pouvoir donné à Monsieur Grégory BERNARD).

Madame Sondès EL HAFIDHI quitte la séance avant le vote du vœu a (pouvoir donné à Monsieur Christophe BERTUCAT).

Rapport N° 21
RACHAT D'IMMEUBLE A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER
SMAF AUVERGNE RUE AUGER

L'Etablissement Public Foncier Smaf Auvergne a acquis pour le compte de la Ville de Clermont-Ferrand l'immeuble cadastré CH n° 16 de 1 056 m², dans le cadre de la restructuration de la rue Auger.

Il est proposé aujourd'hui au Conseil municipal de racheter ce bien afin de poursuivre l'objectif défini ci-dessus. Cette transaction sera réalisée par acte notarié.

Le prix de cession hors TVA s'élève à 262 461,12 €. Sur ce montant s'ajoutent des frais d'actualisation pour 66,40 € dont le calcul a été arrêté au 31 décembre 2020 et une TVA sur prix total de 52 505,50 €, soit un prix de cession, toutes taxes comprises de 315 033,02 €.

La Ville a réglé à l'EPF Smaf Auvergne 262 000 € au titre des participations. Le restant dû est de 53 033,02 € TTC.

Compte tenu de ces éléments ci-dessus, il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- d'accepter le rachat à l'EPF Smaf Auvergne du terrain cadastré CH n° 16 de 1 056 m² au prix de 315 033,02 € selon les modalités de paiement exposées ci-dessus,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette procédure,
- de confier la rédaction de l'acte notarié à Maître Frédéric MARTIN, notaire à Clermont-Ferrand.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **- 7 OCT. 2020**

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint à la Planification et Politique
Foncière


Jean-Christophe CERVANTES





Titre

CM n° 16

Plan issu des données du service 310 de la Direction des Usages Numériques

Avril 2 Juillet 2020

Document communiqué en vertu de la Loi n° 178 du 17 janvier 1978 (Loi sur l'accès à l'information) et de la Loi n° 625 du 22 juin 2005 (Loi sur l'accès à l'information) - www.quebec.ca

www.durbanville.ca